



**8^e sommet des présidents des régions à pouvoirs législatifs de l'Union Européenne
(REGLEG), Barcelone, 16 novembre 2007**

Intervention de M. Delebarre, président du Comité des régions

Monsieur le Président Montilla Aguilera,
Mesdames et Messieurs les Présidents,

Je vous remercie de m'avoir convié à intervenir devant votre assemblée.

Ce n'est bien entendu pas un hasard si l'assemblée générale de REGLEG se tient pour la seconde fois en huit ans à Barcelone qui fait figure de vitrine et de modèle d'une politique de décentralisation réussie. En tant que maire de Dunkerque, je ne cache d'ailleurs pas qu'à chaque déplacement à Barcelone je ressens - comme d'autres - une certaine jalousie. Dunkerque et Barcelone n'ont pas été dotés ni par la nature ni par la géographie des mêmes atouts, mais quelles pourraient être les potentialités de ma ville et de ma région si elles disposaient de la marge de manœuvre de Barcelone et de la Catalogne!

Après le sommet de Cardiff l'année dernière, j'ai aujourd'hui l'honneur d'assister au second sommet annuel de REGLEG en deux années de présidence du Comité des régions. Je ne peux que me féliciter que la présence du président du Comité des régions à vos travaux, même s'il est le maire d'une ville du pays le plus jacobin d'Europe, relève désormais d'une certaine normalité.

Cette normalité est à mon sens le signe que nous avons réussi à trouver nos marques respectives.

REGLEG s'est établie comme structure à part entière dans le paysage des acteurs territoriaux de l'intégration européenne. Comme les grandes associations de collectivités territoriales, REGLEG est présente dans toutes les thématiques de cette intégration. Mais le réseau REGLEG est plus qu'une association. D'une part en raison du seul poids des élus qui animent ce réseau. D'autre part dans la mesure où elle n'est pas seulement un "lobby" européen mais qu'elle dispose des plus puissants relais au niveau des Etats-membres qui sont représentés en son sein. Le binôme avec la CALRE est bien évidemment un atout supplémentaire.

Quant au Comité des régions, il constitue la seule représentation institutionnelle des intérêts régionaux et locaux au sein de l'Union européenne et le seul organe européen au sein duquel les régions à pouvoirs législatifs soient représentées à part entière. Le Comité des régions est aussi la seule structure qui permette à REGLEG de s'associer à la voix des collectivités territoriales de l'ensemble des 27 Etats membres. Certes, beaucoup d'entre elles n'ont et n'auront pas le statut, le pouvoir et les compétences dont disposent les régions que vous gouvernez, mais si les questions des régions ne doivent pas être réduites à des questions d'une minorité au sein de l'Union européenne il faut faire l'alliance avec toutes les régions et communes d'Europe. La devise que le Traité constitutionnel proposait pour l'Union Européenne, à savoir "*Unis dans la diversité*", sied à la fois très bien au Comité des régions et à la relation entre le CdR et REGLEG.

D'ailleurs, un arrêt sur image sur les succès obtenus ces dix dernières années par et pour les régions et communes en Europe permet de constater que c'est sur chaque dossier une alliance politique forte des acteurs régionaux et locaux qui a été une condition préalable pour obtenir les résultats que l'on sait sur des dossiers comme la réforme de la politique régionale 2007-2013, le renforcement de la dimension régionale et locale du principe de subsidiarité et de son contrôle au sein de l'Union européenne ou encore la création des nouveaux outils de coopération comme le groupement européen de coopération territoriale (GECT).

J'évoquais à l'instant la normalité dans nos relations. Pour autant, le contexte de nos relations s'apprête en quelque sorte à être très significativement modifié.

En effet, le marathon des réformes institutionnelles dans le contexte duquel REGLEG opère depuis ses origines en 2000 et les travaux sur le traité de Nice et les évolutions relatives au

Comité des régions depuis ses origines au lendemain du traité de Maastricht sont en passe de prendre fin.

Les dirigeants européens sont parvenus le 19 octobre dernier à un accord sur un nouveau Traité. Ce Traité est le résultat d'un consensus et à mon avis la meilleure option envisageable à ce jour. Le futur Traité de Lisbonne sera soumis à la ratification dans tous les États membres en 2008, pour pouvoir entrer en vigueur début 2009. Dans la majorité des États membres la décision sur l'acceptation du nouveau traité sera soumise aux parlements nationaux et dans certains pays aussi aux parlements régionaux.

Grâce à ce Traité, la dynamique communautaire, dont nous avons tous besoin, pourrait être enfin relancée. Du point de vue des villes et des régions, le Traité a une signification particulière: il marque la reconnaissance du rôle clef joué par les collectivités territoriales dans l'intégration européenne.

Le Traité contient en effet de nombreuses avancées : de la reconnaissance du principe de l'autonomie locale et régionale par l'Union européenne, au renforcement des mécanismes de mise en œuvre et de contrôle des principes de subsidiarité et de proportionnalité, en passant par la promotion de la cohésion territoriale et de la diversité culturelle et linguistique parmi les objectifs de l'Union.

Concernant les politiques de l'Union européenne, le Traité de Lisbonne reste fidèle aux dispositions du Traité constitutionnel. Par ailleurs, à la grande satisfaction du CdR, les enjeux liés au changement climatique, à la politique énergétique de l'Europe, à la gouvernance économique, aux services d'intérêt général et à l'espace de liberté, de sécurité et de Justice ont été pris en considération.

Le Comité des Régions peut aussi être satisfait du nouveau Traité en ce qui concerne son propre statut.

Depuis sa création, en 1994, chaque révision des Traités a renforcé ses compétences et affiné son rôle politique. Celle-ci ne déroge pas à la règle. Certes, le Comité reste... un comité; il ne devient pas une institution de l'UE, au sens juridique du terme. Mais il obtient de nouveaux droits : celui de pouvoir saisir directement la Cour de justice européenne en cas de violation du principe de subsidiarité et celui de saisir la Cour pour défendre ses propres prérogatives. Or, comme la saisine de la Cour de Justice est jusqu'à

présent réservée aux seules institutions, il est possible de considérer comme l'a récemment fait devant le Bureau du Comité des Régions Antonio Vitorino, ancien représentant de la Commission à la Convention et actuel Conseiller spécial de la Présidence portugaise pour la CIG, que le CdR est désormais de facto assimilé aux institutions et représente plus qu'un organe simplement consultatif.

Enfin, le protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité est inclus dans le Traité réformateur comme protocole n° 2 immédiatement après le protocole n° 1 sur le rôle des Parlements nationaux. Comme vous le relevez dans votre projet de déclaration, la mise en oeuvre de ce protocole garantira une association plus étroite des autorités locales et régionales à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques communautaires. Dans ce contexte, le processus de monitoring de subsidiarité à travers le réseau de subsidiarité mis en place au sein du CdR ouvre de nouvelles possibilités d'implication du niveau régional et local dans la gouvernance multi-niveaux.

Avec ces avancées du traité de Lisbonne en toile de fond, je suis convaincu qu'une période nouvelle s'ouvre pour les régions. Il n'est plus possible aujourd'hui d'imaginer construire l'Europe sans les impliquer directement. Cela nous donne, en tant qu'élus territoriaux, des droits mais aussi des devoirs et des responsabilités. Nous devons veiller à ce que les citoyens soient étroitement associés au processus d'intégration européenne. Nous devons nous mobiliser pour participer à l'effort commun de communication et de dialogue avec les citoyens européens. Rôle auquel la Commission européenne nous invite d'ailleurs dans son initiative "Communiquer l'Europe en partenariat" publiée en octobre dernier.

Dans ce contexte, il semble important de souligner que le Traité de Lisbonne est un texte au moins aussi complexe que les traités actuels. D'où la nécessité d'engager des efforts de communication vis-à-vis des citoyens afin d'expliquer ce nouveau traité, et ce qu'il apporte comme améliorations au fonctionnement institutionnel de l'UE, aux habitants de nos villes et régions.

Il nous incombe notamment d'activer la capacité de communication des collectivités territoriales sur l'Europe dans l'ensemble des territoires de l'Union, en agissant de concert avec les assemblées législatives. A cette fin je propose :

- la création d'un réseau entre les bureaux de presse des collectivités régionales et locales qui, grâce à une adaptation du message sur l'actualité européenne

aux intérêts territoriaux, rendrait plus facile et plus efficace l'utilisation de l'information sur l'Europe par les médias régionaux et locaux;

- l'organisation dans les différents États membres, en collaboration avec les associations nationales des pouvoirs régionaux et locaux, de séminaires pour les représentants régionaux et locaux, afin de débattre des thèmes les plus sensibles dans leur contexte national;
- la publication de lettres ouvertes des gouvernements régionaux dans les plus grands journaux pour expliquer les effets positifs du Traité de Lisbonne;
- la tenue, par exemple à l'occasion de la Journée de l'Europe (le 9 mai), de sessions spéciales au sein des conseils régionaux et locaux, ouvertes aux membres du Parlement européen et du Comité des régions, et consacrées aux réalisations de l'intégration européenne et au processus de réforme institutionnelle de l'UE.

Dans les prochains mois le Comité des régions entérinera ces propositions et vous invitera à participer à la mise en œuvre de différentes activités concrètes.

Mesdames et Messieurs,

L'introspection institutionnelle permanente et en particulier ces cinq dernières années ont fait perdre du temps à l'intégration européenne, elles ont aussi fait perdre de la légitimité au système politique qui la sous-tend.

J'espère donc que viendra maintenant à nouveau le temps de la politique concrète car on ne peut convaincre sur l'Europe s'il n'y a pas de contenus à communiquer.

D'ici 2013, l'enjeu européen principal pour les collectivités territoriales ne sera désormais plus la réforme institutionnelle. J'espère donc que REGLEG s'investira à nos côtés pour répondre présent sur les dossiers législatifs et sur les grands enjeux, actuellement en discussion, qui façonneront l'Europe à partir de 2010 pour ce qui est de la révision de la Stratégie de Lisbonne, des enjeux du changement climatique et de la politique énergétique puis à partir de 2013 pour ce qui est de l'avenir du budget européen et donc de l'avenir de la politique de cohésion.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de me concentrer un instant sur la nécessité et les mécanismes de coopération entre REGLEG et le CdR. Je me suis déjà félicité de notre bonne collaboration qui s'est installée au cours des dernières années.

Outre sa fonction institutionnelle que j'ai évoquée il y a quelques instants, le Comité des Régions est aussi un espace de concertation entre tous les acteurs régionaux et locaux et un catalyseur politique. Il permet ainsi la compréhension mutuelle, l'analyse de perspectives communes à propos des différentes politiques européenne et la mise en réseau horizontale des acteurs régionaux et locaux en Europe. Et je suis convaincu que chaque acteur est gagnant dans ce processus de soutien mutuel.

Je sais que vous partagez cette conviction car le Comité des Régions fait continuellement partie du cœur de vos débats. En effet chacune de vos déclarations adoptées depuis votre première conférence ministérielle à Barcelone en 2000 a souligné l'importance du CdR et a soutenu son activité politique. Dans ces déclarations politiques et lors des conférences intergouvernementales respectives vous avez toujours travaillé pour un renforcement du rôle du Comité des Régions dans le processus décisionnel de l'Union Européenne et je tiens à vous remercier pour cette alliance politique stable et fidèle.

Mais, au-delà du soutien général et institutionnel du Comité, je me réjouis de constater que pendant ma présidence du Comité des Régions la coopération et les liens de travail entre le Comité et REGLEG ont été renforcés et sont devenus de plus en plus opérationnels.

Tout d'abord nous avons formalisé nos relations, ce qui est pour une institution européenne plus qu'un signe symbolique. Nos secrétaires généraux respectifs ont signé en décembre 2006 pour la première fois un plan d'action conjoint pour l'année 2007. L'évaluation de la mise en œuvre de ce plan d'action par le Comité est très positive et je ne peux qu'inviter nos secrétaires généraux de poursuivre cette forme de coopération en 2008. Je suis sûr que la présidence flamande de REGLEG partagera mon point de vue.

Voici deux ans, à Munich, vous avez décidé de créer au sein du CdR un groupe interrégional. A mon avis, cette décision démontre la volonté de poursuivre les priorités et

projets des régions à pouvoirs législatifs dans le cadre plus global de la famille des collectivités territoriales en Europe. Le CdR de son côté va mettre tout en œuvre pour soutenir ses membres des régions à pouvoirs législatifs dans leurs activités politiques.

En ce qui concerne une meilleure gouvernance européenne et le respect du principe de subsidiarité REGLEG s'est pleinement inscrit dans l'activité du Comité en la matière. Le processus de monitoring de subsidiarité à travers le réseau interactif de subsidiarité mis en place au sein du CdR ouvre de nouvelles possibilités d'implication du niveau régional et local et est soutenu par REGLEG.

Après une phase pilote en 2005/2006, ce réseau est désormais pleinement opérationnel. Aujourd'hui 22 gouvernements des régions à pouvoir législatif sont partenaires du réseau et participent déjà dans les consultations actuelles qui porte sur la libéralisation des marchés de gaz et d'électricité, l'immigration et le marché de travail ainsi que la politique de santé de l'Union européenne. Bien entendu, je me félicite aussi de la mention de ce réseau et de l'encouragement à y adhérer qui figurent dans le projet de déclaration de Barcelone qui vous est soumis pour adoption tout à l'heure.

J'en remercie REGLEG et j'en profite pour relayer l'invitation à rejoindre le réseau. Je crois d'ailleurs savoir que des formulaires d'enregistrement au réseau vous ont été distribués en salle.

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Le défi d'une Europe commune qui assure la paix, la prospérité et la stabilité pour nos citoyens restera une des tâches les plus fondamentales pour les politiques à tous les niveaux de notre continent. Cette Europe commune n'est pas acquise. Elle se construit au jour le jour. Nous pouvons par analogie à la définition qu'Ernest Renan donnait à la nation avoir pour ambition que l'Europe soit un plébiscite de tous les jours. Cette ambition est question de conviction et d'engagement.

Je vous invite à joindre nos forces pour relever le défi de cette ambition et contribuer ainsi à ce l'Europe puisse se développer sur les bases saines d'une gouvernance transparente à plusieurs niveaux dont les régions font partie intégrante.

Merci de votre attention!

